

COMMISSION JURIDIQUE

Réunion du 7 décembre 2021

Présents : MME RETOURNE, MM CRESSON, DEFOSSEZ, DELABIE, FOURE, POLET, SINOQUET

Excusés : MM DELEAU, NOTEL, PATTE, TETART, TOUTAIN, WARME.

ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 23 novembre est adopté tel que parus sur le site INTERNET le 24 novembre

COURRIER/E-MAIL

- **St Sauveur** : au sujet de l'état du terrain lors de son match à Auxi le 20 novembre
- **Valines Sénior Féminine à 8** : réclamant que le fait qu'il soit pénalisé d'un forfait sur la rencontre contre Prouzel le 14 novembre. La commission rappelle au club de Valines que c'est le club de Prouzel qui a été pénalisé d'un forfait ce 14/11 suite à sa demande plus que tardive de report de match.

RAPPEL

- Il est rappelé aux clubs qu'un match prononcé «perdu par pénalité» entraîne le retrait d'un point au classement
- Toute rencontre de niveau D1 (U14 à Seniors) doit obligatoirement se dérouler sur un terrain classé T5 au minimum
- La FMI est l'outil obligatoire pour une rencontre. En absence de FMI, une feuille papier appelée FMU doit être utilisée et scannée au service compétitions du District dès la fin de rencontre par le club recevant (competitions@somme.fff.fr)
- Le contrôle de licences ainsi que le contrôle des pass sanitaires est obligatoire pour toute rencontre. En absence de FMI et afin de pouvoir effectuer une vérification de l'identité des joueurs, Foot Compagnons doit être utilisé ou au pire le listing des licences avec photo des joueurs devant disputer la rencontre

HOMOLOGATION

La commission homologue l'ensemble des journées allant du samedi 20 octobre au dimanche 21 novembre pour l'ensemble des compétitions n'ayant pas donné lieu à contestation.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES CHAMPIONNATS SENIORS GARCON

- **Rencontre US FRIVILLE 2 – JS CAMBRON en D3 A du 31/10/2021**

Dossier en instance. Audition ce jour à 18 h 30

Le résultat sera retranscrit dans un PV additif .

- **Rencontre US FRIVILLE 2 – MERS AC en D3 A du 07/11/2021**

Dossier en instance. Audition ce jour à 19 h 00

Le résultat sera retranscrit dans un PV additif .

- **Rencontre SC FLIXECOURT 2 – CANDAS ABC2F en D3 B du 21/11/2021**

Réserve de Candás sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de Flixecourt susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure le match précédent.

L'équipe de Flixecourt 1 ne jouant pas ce 21/11, ni d'ailleurs le 14/11, la commission prend en compte le feuille de match du 07/11 contre St Valéry.

Après vérification de cette dernière, il s'avère qu'aucun joueur de Flixecourt 2 n'avait participé en équipe supérieure le 07/11.

En conséquence, la commission dit que l'équipe de Flixecourt 2 n'était pas en infraction et homologue, délai d'appel écoulé, le résultat acquit sur le terrain, à savoir sur le score de 1 à 1.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de Candas.

- **Rencontre FC VIGNACOURT – SC PONT REMY 2 en D5 E du 21/11/2021**

Dossier en commission de Discipline actuellement

- **Rencontre O MONCHY – US ROISEL en D4 G du 11/11/2011,**

Reprise du dossier car la commission avait statué sur un match remis et non sur un match donné à rejouer par la commission de discipline le 10 novembre.

Réserve de ROISEL sur la qualification et la participation des joueurs HERY Quentin et CHASSAGNOUX Bastien sur le fait de participer à plus d'un match le même jour.

Recevable en la forme, sur le fond, que le joueur HERY Quentin et le dirigeant CHASSAGNOUX Bastien étaient bien qualifiés à la date de la rencontre initiale et avaient donc bien le droit de participer à cette rencontre donnée à rejouer.

La commission dit qu'il n'y a pas infraction et homologue, délai d'appel écoulé, le résultat acquit sur le terrain : MONCHY – ROISEL sur le score de 2 - 1.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de ROISEL.

- **Rencontre US MERICOURT 2 – AAE BRAY SUR SOMME en D5 E du 21/11/2021**

Réclamation de Bray sur Somme sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Méricourt pour le motif suivant : L'équipe 1 de Méricourt ne jouant pas ce jour (match remis contre Monchy), aucun des joueurs ayant participé au dernier match officiel précédent ne pouvaient participer à la rencontre.

L'équipe de Méricourt 1 ne jouant pas ce 21/11, ni d'ailleurs le 14/11, la commission prend en compte le feuille de match du 07/11 contre Ham 2.

Après vérification de cette dernière, il s'avère que le joueur HINCELIN Jordan avait participé à la rencontre en équipe supérieure le 07/11.

En conséquence, la commission dit que l'équipe de Méricourt 2 était en infraction, donne match perdu par pénalité à Méricourt 2 et homologue, délai d'appels écoulé, le résultat comme suit : Méricourt 2 – Bray sur Somme sur le score de 0 à 0.

S'agissant d'une réclamation le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain de la rencontre, il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués pendant la rencontre.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte Bray sur Somme.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES CHAMPIONNATS FÉMINIS

- **Rencontre ES LE TITRE/SAILLY – ESC LONGUEAU 2 en Sénior à 8 A du 21/11/2021**

Réserve de Le Titre sur l'ensemble des joueuses de Longueau pour le motif suivant : L'équipe 1 de Longueau ne jouant pas ce jour, aucune des joueuses ne pouvaient participer à la rencontre.

Après vérification, il s'avère que l'équipe 1 de Longueau disputait ce 21/11 une rencontre de R2 Féminine contre Amiens SC 2.

De ce fait, la commission dit que la réserve n'a lieu d'être.

La commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat acquit sur le terrain : Le Titre – Longueau 2 sur le score de 2 - 9.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de LE TITRE.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES CHAMPIONNATS JEUNES

- **Rencontre AF AMIENS – US ROSIERES en U18 D2 C du 20/11/2021**

Rencontre non disputée car problème de FMI.

Une fois, la feuille papier remplie, il y a eu mauvaise interprétation de la part de l'arbitre et des 2 équipes pour le contrôle des licences.

En absence de FMI, Foot Compagnons doit être priorisé pour le contrôle. Le listing papier avec photo est une 2^{ème} source de contrôle. Il ne doit pas être demandé de pièces d'identité.

Devant toutes ces contradictions, la commission donne match à jouer à une date ultérieure sur le terrain d'Amiens AF

- **Rencontre AC AMIENS – MIANNAY MOYENNEVILLE en U17 D1 A du 20/11/2021**

Rencontre arrêtée à la 31^{ème} minute suite à la blessure du n° 9 d'Amiens AC nécessitant l'intervention des pompiers et du samu.

La commission donne match à rejouer à une date ultérieure sur le terrain d'Amiens AC

La commission souhaite un prompt rétablissement au joueur d'Amiens AC Mouloud BOUDHAN

- **Rencontre L'AUXILOISE – AS ST SAUVEUR en U17 D1 A du 20/11/2021**

Dossier en retour de la commission de Discipline donnant match à rejouer.

La commission donne donc match à rejouer à une date ultérieure sur le terrain d'Auxi avec obligation de faire jouer la rencontre sur un terrain homologué T5.

- **Rencontre VILLERS BRETONNEUX – ES STE EMILIE en U17 D1 B du 20/11/2021**

Rencontre arrêtée à la 49^{ème} minute suite à la blessure du n° 2 de Villers Bretonneux nécessitant l'intervention des pompiers.

La commission donne match à rejouer à une date ultérieure sur le terrain de Villers Bretonneux

La commission souhaite un prompt rétablissement au joueur de Villers Gautier HULIN

- **Rencontre US ROISEL – US VAL DE SOMME en U17 D1 B du 20/11/2021**

Rencontre ayant été arrêtée à la 63^{ème} minute pour insuffisance de joueurs de Roisel, la commission donne match perdu par pénalité à Roisel sur le score de 13-0.

COMPÉTITIONS FÉMININES à 8 en U18 et U16

Les compétitions dans ces 2 catégories sont abandonnées.

Toute rencontre non jouée est définitivement entérinée comme non à jouer.

Pour ces 2 catégories, une compétition avec le District de l'Oise va être mise en place.

RENCONTRES EN RETARD

Les rencontres ci-dessous sont remises à une date ultérieure :

- D1 A (J6) : DES DEUX VALLEES - FLIXECOURT
- D2 B (J9) : SALOUEL – FLESSELLES
- D3 A (J6) : RUE/LE CROTOY – CAMBRON
- D3 D (J6) : SAILLY SAILLISEL – ROYE DAMERY
- D4 E (J6) : MERICOURT – MONCHY
- D4 E (J6) : STE EMILIE EPEHY - DAVENESCOURT
- D5 A (J6) : BETHENCOURT 3 - DES DEUX VALLEES 2
- D6 B (J6) : CAMBRON 3 – FEUQUIERES
- D6 F (J5) : LA CHAUSSEE TIRANCOURT - FOUILLOY
- D6 I (J6) : DAVENESCOURT 2 – RETHONVILLERS 2

Les rencontres ci-dessous sont remises à une date ultérieure :

- Vétéran A (J8) : CORBIE - QUERRIEU
- Vétéran C (J8) : SALOUEL - CAGNY

Les rencontres ci-dessous sont remises à une date ultérieure :

- Sénior Féminine à 8 C (J7) : DES DEUX VALLEES - SAINS/ST FUSCIEN 2

Les rencontres ci-dessous sont remises à une date ultérieure :

- U19 (J1) : CONTY LOEUILLY - AMIENS PIGEONNIER
- U18 D2 A (J2) : WD AS – FRIVILLE ESCARBOTIN
- U15 D1 (J2) : CAMBRON – ROYE NOYON
- U15 D2 B (J2) : STE EMILIE EPEHY – VILLERS BRETONNEUX
- U15 D3 D (J2) : SAILLY SAILLISEL – ESTREES MONS
- U13 D4 B (J1) : LE TITRE SAILLY – ST RIQUIER 3
- U13 D4 C (J2) : GROUCHES – AMIENS RIF

RENCONTRES REPORTÉES des 27 et 28 NOVEMBRE 2021

- en seniors filles à 8 : remise des rencontres à une date ultérieure
- en jeunes U15 – U16 – U18 et U19 : remise aux 26 et 27/02/2022
- en jeunes U17 : remise des 5 rencontres à une date ultérieure
- en jeunes U13 : remise de la journée en 2022 (pas de date encore définie)
- en vétérans : remise à une date ultérieure

RENCONTRES REPORTÉES des 4 et 5 DECEMBRE 2021

- toutes les rencontres sont reportées en 2022 (pas de date encore définie)

AMENDES

POUR 1^{er} FORFAIT : Amende 20 €

- le 16/11/2021 : AULT Futsal
- le 21/11/2021 : BLANGY SEP 3

POUR 2^{ème} FORFAIT : Amende 30 €

- le 21/11/2021 : GRAND LAVIERS 2 – ROISEL 2

POUR 1^{er} FORFAIT : Amende 10 €

- le 13/11/2021 : FRIVILLE ESCARBOTIN 2 (U13)
- le 20/11/2021 : CANDAS ABC2F (U13) – ST RIQUIER (U16 Féminine) – HALLENCOURT (U18)
- le 21/11/2021 : CHAULNES Sénior Féminine à 8
- le 27/11/2021 : PERONNE (U16 Féminine)

POUR 2^{ème} FORFAIT : Amende 15 €

- le 20/11/2021 : AMIENS AC (U18)

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Prochaine réunion : à définir

Le Président
P. FOURE

Le Secrétaire de séance
A. CRESSON